

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 41

Artikel: Histoire de voleurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201560>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le dessus du panier. — Un habitant du pied du Jura, sollicitant une place d'huissier, termina sa lettre par cette salutation :

« Recevez, monsieur le Conseiller, l'assurance de ma *majestueuse* considération ! »

Remorts. — Le vérificateur des décès de C... envoya l'autre jour sa note au syndic :

« Pour visite de 13 morts après leur décès, fr. 13. »

Treï d'on coup.

Lè z'autro iadzo n'iajai pas, coumeint ora, dâi dzudzo ; y'avai, po pardenâ ai tzaravoutès et po einmourdzi lè tsecagnès, cein que l'on desâi on « justicier ».

Cé dè Pully allâvè dè sa-t-ein quatorze pè lo Priorâ po vairè et po interrodzi lè bons soudzets qu'on lâi mettâi à l'ombro, kâ la rce adâi crouiès dzeins est asse vilhe què la Venodze, et dein ce temps lo Priorâ dè Pully ein avâi 'na dizenna de tot bons, ti dein lo mémo pailo.

Tsacôn dè cliiâo pandoures coudessâi sè fèrè passâ po on bravo hommo.

— On m'a eincliou po avâi robâ, se dit on larro, dzanliâo coumeint on dentistre, et portant n'est pas mè, pisque y'aidivo à ma cabra à tchevrottâ cliiâ mima né

— On m'a coffrà, se dit on outro, po avâi mèt lo fû, mà vo djuro que l'âi pas fé espret.

— Por mè, se fe on troisièmo, se y'è volliu tiâ ma fenna, n'est pas tant dè ma fauta ; porqu'è me desai-clie : toullourou !

Enfin s'estiusâvont ti dè lào fregâitsès hormion que dit : « Por mè l'est bin verè qu'è attaquâ su la route lo tsatellan dè Bimant po lâi robâ sa borsa et que l'è à mâiti ètèrti. »

Adon, quand lo justicier où cein, ye criè lo géolier et lâi dit :

— Volliâi-vo bin vito mettrè fou cé vaurein, que l'aulè ào diablillo, se vâo, kâ se reste bin mé ice, l'est dein lo ka dè fère mau veri totè cliiâo bravès dzeins que sont avoué li.

— Pourquoi n'âovrè-tou pas ton parapliodze ? demandâve-t-on à on espèce dè mi-fou que tracivè pè onna rllhie épouaireinta, avoué son parapliodze cliou dèzo son bré.

— Oh ! su pa onco prâo mou, se repond.

L'étâi dâo teimps qu'on coumeincivè à parlâ dè francs et dè centimes. Onna villhie felhie étâi tota foula d'on dzouvenou valet. L'âi in-voûe on dzo onna boite dè cachou avoué 'na lettre iô l'âi desâi :

« Té faut mé mariâ parceque t'amo bin ; et pu té faut peinsâ, mon cher ami, que yé atant dè millé francs que l'âi à dè bocons dè cachou dein cliiâ boite. »

Lo gaillâ fut tot motzet et repond à la villhie :

« Vo remâcho dè voutra lettra et po lè pastilles assebin, kâ l'étant rido bounès, mà vo z'amo pas prâo po vo mariâ et n'acetto pas. Portant, se vo volliâi, pisque vo m'amâ tant, bailli-mé la mâiti dè ti cliiâo millé francs, et no sarin quitto. »

Petites annales d'octobre.

1520. — Le vin étant d'une cherté excessive à Lausanne, le pot s'y vendait 12 deniers, et au-delà. Le Conseil résolut d'y permettre l'entrée du vin étranger jusqu'à la Saint-Michel suivante. La cherté avait été causée par le passage des soldats de la terre de Lausanne qui alloient au service du roi de France.

1564. — Le nouveau bailli de Lausanne, Pe-termann de Watteville, étant reçu le 9 octobre, tous les baillis doivent lui aller au-devant à cheval, tirer six pièces de canon en Saint-

Pierre et Saint-François. Le présent étoit de deux belles et bonnes boîtes de dragées, six pots d'hypocras, une demi-douzaine de perdrix, autant de chapons, dix douzaines de grives, une demi-douzaine de bécasses, un bon mouton gras.

Le bon chemin.

Un brave campagnard, à l'air bonhomme, accoste un commissionnaire sur la place Saint-François

— Faites excuse, mossieu, mais je ne connais pas la ville. Pourriez-vous me dire où est la prison qu'on y dit, je crois, l'Evêché ? On m'a là chargé d'un petit patiet pour le concierge, mossieu Chatelan.

— Oh ! c'est que l'Evêché, c'est loin d'ici et c'est pas facile de vous indiquer le chemin, mon brave...

Puis, après une minute de réflexion :

« Ecoutez, reprit le commissionnaire, faites comme ceci : Entrez là, dans ce magasin de bijouterie, emparez-vous d'un objet quelconque et, vous verrez, on vous conduira tout de suite à destination. »

Idylle.

M. N..., qui est, on le sait, de très grande taille, a fait, cet été, à la montagne, la connaissance de M^{lle} P...

Au cours d'une excursion, M^{lle} P... dit à son compagnon : « Je ne vous cache point, monsieur, que je ne puis souffrir les hommes grands... »

— M. N... fut piqué de cet aveu, mais comme il s'était vivement épris de M^{lle} P..., il se promit de s'en faire aimer et redoubla ses assiduités.

L'autre jour, il remarqua que, soudain, M^{lle} P... était plus rêveuse qu'à l'ordinaire.

— A quoi donc pensez-vous si sérieusement, mademoiselle ?

— Je pense, dit-elle, que... que vous rapetisez tous les jours.

Lâchons les rênes ! — L'épicier de V... donnait une petite soirée.

Il y eut plusieurs productions, entr'autres un solo de trombonne, joué par le régent.

Vers onze heures, plusieurs invités se retirèrent. Restent seuls, le régent, le notaire, le secrétaire communal et un ancien valet de chambre.

Ce dernier dit alors au régent, d'une voix émue :

— Dites-moi, monsieur l'instituteur, maintenant que nous sommes seuls et que les dames sont parties, reprenez donc votre trombonne et jouez-nous quelque chose de lesté.

Bouteilles vides. — Un protestant et un curé discutaient jadis la question des cimetières communs aux deux confessions. Le curé n'en voulait pas entendre parler.

— Mais, monsieur le curé, vous avez sans doute un cellier bien garni ?

— Ah ! mais oui !

— Et renfermant du vin rouge et du blanc ?

— Du rouge et du blanc.

— Eh bien, quand vous avez vidé quelques-unes de ces bouteilles, vous est-il jamais venu à l'idée de faire un tas de celles qui ont contenu du vin rouge et un tas de celles qui ont eu du blanc ?...

Chauffage économique. — Prenez un petit buste de Bonaparte, en plâtre, cassez-lui un bras et vous aurez un *Bonaparte manchot*.

Oh ! l'horrible calembour !

Histoire de voleurs. — Plusieurs personnes étaient à diner chez Voltaire. Après le repas, on se mit à conter des histoires de voleurs. Quand vint le tour de Voltaire :

« Mesdames et messieurs, dit-il, il était, un jour, un fermier général... un fermier général..., ma foi, j'ai oublié le reste. »

Enfantine. — Paul et Alice, deux enfants, contemplaient, dans un musée, un tableau représentant Adam et Eve au jardin d'Eden.

— Lequel des deux est le mari ? demanda Alice à son frère.

— Comment veux-tu que je le devine ; ils ne sont pas habillés.

Morale de diplomate. — La société est partagée en deux classes, disait Talleyrand : les tondeurs et les tondues. Il faut toujours être avec les premiers contre les seconds.

L'amour-propre. — Le sentiment que l'on est convenu d'appeler l'« amour-propre » est semblable à l'avarice : il ne laisse rien traîner. L'un se baisse pour ramasser une guenille et l'autre le plus plat élogé.

La livraison de *septembre* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Le diable et le satanique dans les littératures européennes, par Michel Delines. — Pitié de femme. Roman, par Manuel Gouzy. (Troisième partie.) — Madame de Staël et la police du Directoire, par Raymond Guyot. — La poésie d'hier, par Henry Aubert. (Seconde et dernière partie.) — Marguerite d'Autriche et l'église de Brou, par Fanny Byze. — Ames cévenoles. Roman, par J. Hudry-Menos. (Cinquième partie.) — Japon et Russie, par Ed. Tallichet. — Chroniques parisiennes, italienne, allemande, américaine, suisse, scientifique, politique. — Table des matières du tome XXXV.

Bureau de la *Bibliothèque universelle* :
Place de la Louve, 1, Lausanne.

Passe-temps.

La solution de notre dernier problème est : vitesse du gendarme, 13 k. 650 à l'heure ; distance parcourue par le malfaiteur, 54 k. 600. — 13 réponses justes. — La prime est échue à M. L. Marcuard, Grandcour.

Autre problème. — Un monsieur revient de son cercle après avoir perdu 7 % de la somme qu'il avait en poche. Il lui reste 1860 francs. Quelle somme avait-il pour aller au cercle ?

Tout lecteur du « Conteur » a droit au tirage au sort pour la prime.

La saison a donc débuté jeudi par la représentation du *Vertige*, de Donnay. Il serait imprudent de porter d'emblée un jugement sur nos artistes ; attendons d'avoir fait meilleure connaissance. Disons seulement que la première impression a été excellente. Tout permet de croire que nous n'aurons que du bien à dire de notre nouvelle troupe.

Ce dont on peut alors féliciter tout de suite M. Dar-court, et sans aucune réserve, c'est de la mise en scène. Il n'est pas possible de trouver mieux.

Demain, dimanche, débuts de la troupe de drame : **Le Juif errant**, d'Eugène Sué. Il y aura foule, sans doute.

A Bel-Air, c'est toujours *La Demoiselle de chez Maxim*. Cette bouffonnerie est, nous l'avons dit, admirablement montée. L'interprétation est aussi bonne qu'on le peut désirer. Mlle Chérrey a un succès très grand et très mérité ; elle donne à son personnage un relief, une vie, un brio extraordinaires. On nous assure que les représentations touchent à leur fin. Donc, qu'on se hâte.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.